

Mairie de LAZER



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2026

18h00

Président de séance : Serge MAOUI, Maire

Le Maire désigne le secrétaire de séance

Secrétaire de séance : BERTRAND-ROUX Julie

Secrétaire auxiliaire : Laurence CLIER, secrétaire de mairie

Membres Présents : Mmes - BOQUILLON Lucienne -DIEGO Sandrine - MORHET-RICHAUD Patricia-
BERTRAND ROUX Julie- Mrs GUIEU André - IMBARD Jérémy- COUDOURET Jean-Paul- BAJARD
Dimitri- TAXIL André- VELLAS Sylvain

Date de convocation : 11/02/2026

Séance ouverte à 18h00-levée à 19H30

L'ordre du jour

- Approbation de procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025
- Vote CFU 2025
- Affectation des résultats 2025
- Adoption du Budget Général 2026
- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026
- Vote des Subventions 2026
- Participation au Fond de Solidarité pour le logement 2026
- Adoption du Budget de l'EAU 2026
- Création poste attaché principal
- Questions diverses

Approbation de procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

2026/001

Vote Compte financier Unique 2026 Budget primitif exercice 2025

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 10 (10 voix pour)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire ayant quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT),

Approuve le compte financier unique 2025

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser
Recettes Nettes	572 912.56 €	146 784.94 €	
Dépenses Nettes	395 580.67 €	212 765.37 €	- 143 954.00 €
Résultat Exercice 2025	177 331.89 €	- 65 980.43 €	
Résultat reporté 2024	502 178.54 €	80 916.34 €	
Résultat de Clôture 2025	679 510.43 €	14 935.91 €	

2026/002

Affectation des résultats 2025 – Budget Primitif 2026

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Après présentation des résultats d'exécution 2025 du Budget Primitif

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que le solde peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire de réserve ;
 Considérant que le Budget Primitif a besoin de financer sa section d'investissement ;

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

Un excédent d'exploitation à affecter de : 679 510.43 €
 auquel il convient d'ajouter l'intégration par opération d'ordre non budgétaire des résultats du budget
 lotissement dissout : +1,47 €.

- ✓ **Soit un excédent d'exploitation de 679 511,90 € .**
- ✓ Un excédent d'investissement de : 14 935.91 €
- ✓ Un solde reste à réaliser en dépense d'investissement : 143 954.00 €
- ✓ Un besoin de financement de 129 018.09 €
- **Affectation en réserve d'investissement (R1068) : 129 018.09 €**
- **Affectation en dotation complémentaire (R 1068) : 200 000.00 €**
- **Report en fonctionnement (R002) : 350 493.81 €**

2026/003

Budget EAU : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Votants : 10- Suffrages exprimés : 10 (10 voix pour)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire ayant quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT),

Approuve le compte financier unique 2025 du Budget EAU

BUDGET EAU	Fonctionnement	Investissement
Recettes Nettes	105 850.81 €	50 191.70 €
Dépenses Nettes	92 984.96 €	46 346.23 €
Résultat Exercice 2025	12 865.85 €	- 3 845.47 €
Résultat reporté 2024	113 876.15 €	98 436.10 €
Résultat de Clôture 2025	126 742.00 €	94 590.63 €

2026/004

Affectation des résultats 2025-Budget EAU 2026

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Le conseil municipal, après avoir entendu le CFU 2025 relatif au Budget EAU,
 Statuant sur l'Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2025.

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

BUDGET EAU

- Un excédent d'exploitation à affecter de : 126 742.00 €
- Un excédent d'investissement de : 94 590.63 €
- Report en fonctionnement (R002) : 126 742.00 €

2026/005

Budget Caveaux-Cimetière: Approbation du Compte Financier Unique 2025

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 10 (10 voix pour)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire ayant quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT),

Approuve le compte financier unique 2025 du Budget Caveaux-Cimetière

BUDGET CAVEAUX	Fonctionnement	Investissement
Recettes Nettes	17 450.20 €	17 450.00 €
Dépenses Nettes	17 450.00 €	13 134.00 €
Résultat Exercice 2025	0.20 €	4 316.00 €
Résultat reporté 2024		4 350.00 €
Résultat de Clôture 2025	0.20 €	8 666.00 €

2026/006

Affectation des résultats 2025 -Budget Caveaux-Cimetière 2026

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le CFU 2025 relatif au Budget Caveaux-Cimetière,
Statuant sur l'Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2025

DECIDE d'affecter comme suit les résultats :

BUDGET « Caveaux-Cimetière »

- Un résultat d'exploitation de : 0.20 €
- Un excédent d'investissement de : 8 666.00 €
- **Report en investissement (R001): 8 666.00 €**

2026/007

Vote du Budget Primitif 2026

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les résultats 2025 constatés au compte financier unique approuvé par délibération.

Considérant le projet de budget 2026

- **Décide** de voter les propositions nouvelles du budget 2026 comme suit :

BUDGET GENERAL

- La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :
 - Dépenses : 874 943.81 €
 - Recettes : 874 943.81 €
- La section d'investissement s'équilibre comme suit :
 - Dépenses : 873 045.00 €
 - Recettes : 873 045.00 €
- **Précise** que le budget est voté :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec « opérations d'équipement » et sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **Dit** que le présent budget intègre la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2025.
- **Autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2026/008

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Depuis 2020, le taux de la Taxe Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter du 1er janvier 2023 le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Ainsi, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026
- Décide d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.18 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.57 %
- Taxe d'habitation : 4,20 %

2026/009

Vote des Subventions aux Associations au titre de l'année 2026

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions donner lieu à une délibération distincte du budget.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les montants de subvention pour les associations suivantes :

Compte 65733		
Fonds de Solidarité Logement	142.00 €	
Compte 6573641		
Subvention pour le Budget EAU	30 000.00 €	
Compte 65748		
Association COMITE DES FETES	3 500.00 €	
Association LAZER FC	500.00 €	Ne prennent pas part à la délibération et quittent la salle M. BAJARD D-IMBARD J et MAOUI S
Association Amicale des Pompiers	100.00 €	
Association Le Souvenir Français	150.00 €	Ne prend pas part à la délibération et quitte la salle Mme MORHET RICHAUD P
Association la Promotion du don de soi de Laragne-Serres	150.00 €	Ne prend pas part à la délibération et quitte la salle Mme MORHET RICHAUD P
Association MJC de Laragne	550.00 €	
Association Le Chemin Solidaire	150.00 €	
Association MFR Ventavon	150.00 €	
Foyer Socio Educatif Collège des Hauts de Plaines	150.00 €	
Association APE D'Upaix	150.00 €	
Secours catholique	100.00 €	
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	1 090.00 €	

2025/022

Fonds de Solidarité pour le Logement -conclusion d'une convention avec le Département

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de LAZER, au Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant soit 142.00 € pour 2026.
- Autorise le Maire à signer la convention 2026 avec le Département des Hautes-Alpes ainsi que toute convention à intervenir au titre des années suivantes tant qu'il n'y aura pas de changement de la contribution actuelle de 0.40 € par habitant ou de décision contraire.

2026/011

Vote Budget EAU 2026

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

Vu les résultats 2025 constatés au compte financier unique approuvé par délibération.

Considérant le projet de budget 2026

Décide de voter les propositions nouvelles du budget EAU 2026 comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :
 - Dépenses : 203 495.00 €
 - Recettes : 203 495.00 €
- La section d'investissement s'équilibre comme suit :
 - Dépenses : 240 075.11 €
 - Recettes : 240 075.11 €

Précise que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans « opérations d'équipement »

Dit que le présent budget intègre la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2025

2026/012

Vote Budget Caveaux-Cimetière 2026

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe caveaux-cimetière

Vu les résultats 2025 constatés au compte financier unique approuvé par délibération.

Considérant le projet de budget 2026

Décide de voter les propositions nouvelles du budget caveaux-cimetière 2026 comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :
 - Dépenses : 13 134.20 €
 - Recettes : 13 134.20 €
- La section d'investissement s'équilibre comme suit :
 - Dépenses : 21 800.00 €
 - Recettes : 21 800.00 €

Précise que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans « opérations d'équipement »

Dit que le présent budget intègre la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

2026/013

Création poste d'Attaché Principal au 1^{er} mars 2026 - Suppression poste : Attaché

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement Attaché a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché Principal par voie d'avancement de grade par proposition du Centre de Gestion des Hautes Alpes.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer au 1^{er} mars 2026 un poste d'Attaché Principal à temps non complet de 16h30 et de supprimer un poste d'Attaché au 28/02/2026 (saisine auprès du CDG en date du 16/02/2026).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la création d'un poste d'Attaché Principal au 1^{er} mars 2026 pour un temps non complet de 16h30
- Accepte la suppression du poste d'Attaché au 28/02/2026
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Levée de la séance du Conseil Municipal à 19h30

La modification du mode de publicité des actes des collectivités territoriales.

Le Maire suite à la réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, l'ensemble des actes du Conseil Municipal (convocations, délibérations et procès-verbaux) sera publié sur le site internet de la Commune.

Le procès-verbal remplace le compte rendu et devra être signé par le Maire et le secrétaire de séance.

La convocation, la liste des délibérations et le procès-verbal seront en plus affichés.

Le Maire
Serge MAOUI



Le secrétaire de séance
Julie BERTRAND-ROUX